

Préserver l'environnement et la qualité des paysages

Perpignan a su, par l'héritage de son histoire et la volonté urbanistique d'un développement urbain à échelle humaine, préserver un patrimoine naturel exceptionnel. La situation climatique favorable et l'omniprésence de l'eau ont donné naissance à une agriculture dynamique bien ancrée sur un terroir viticole (Serrat d'en Vaquer, terrasses de Canet...) et maraîcher (Vallée de la Têt).

Cet environnement de qualité est en perpétuelle évolution sous l'action de l'homme et les mutations les plus profondes sont aujourd'hui engendrées par les effets de l'urbanisation.

Dans les zones périurbaines, l'abandon des cultures et la progression du mitage menacent la préservation des sites naturels et brouillent la perception de la qualité des paysages. La désaffectation des espaces est un facteur de prédisposition à l'urbanisation notamment pour les zones naturelles sans valeur ajoutée et d'accroissement des nouvelles populations soumises aux risques naturels.

Le développement de la ville doit prendre en compte le respect des grands équilibres naturels à l'échelle du territoire de l'agglomération et les objectifs de développement durable qui vise notamment à préserver et valoriser le patrimoine naturel, économiser les ressources et assurer une diversité de l'occupation.

En approfondissant, au travers de la trame verte, le travail initié en ce sens par le schéma vert traduit dans le POS révisé de 1998, Perpignan veut s'inscrire dans une logique de développement harmonieux qui intègre l'armature des éléments naturels du territoire urbain et périurbain, la qualité des terroirs et les paysages.

Cette ambition se décline en deux orientations stratégiques :

- Protéger le paysage naturel dans un dessein collectif

- Intégrer les préoccupations environnementales au cœur des projets urbains

- Protéger le paysage naturel dans un dessein collectif

La théorie de l'archipel traduit une vision supportable du développement urbain de la plaine du Roussillon au travers d'une organisation spatiale éclatée en taches urbaines, qualifiée « d'archipel », dans un environnement naturel continu et productif.

Les territoires naturels concernés qui constituent un véritable patrimoine biologique commun doivent être identifiés et préservés comme supports indispensables à la conservation des espaces remarquables, de l'activité agricole, de la qualité de vie et du paysage de l'archipel.

Cette orientation se traduit par deux axes d'intervention :

→ Identifier les principales composantes naturelles et paysagères de l'archipel roussillonnais

• Les espaces naturels remarquables, Les espaces naturels et milieux sensibles

- Les sites naturels et paysagers conservés



• Les espaces agricoles de qualité ou durables

- Les domaines viticoles
- Les parcelles maraîchères



• Les continuums paysagers

- La trame bleue
- Les corridors biologiques
- Les alignements arborés
- Les chemins de randonnée



→ Intégrer les logiques environnementales de l'agglomération

• Harmoniser les composantes urbaines et naturelles

- Maîtriser les expansions urbaines
- Préserver un équilibre écologique au travers du maillage vert
- Participer au maintien des paysages.

• Assurer la cohérence d'ensembles paysagers agricoles pour une mer verte

- Projets de paysage à l'échelle communautaire,
- Protection des espaces agricoles durables,
- Réflexion d'ensemble pour le maintien d'un patrimoine vert collectif



• Conforter et développer les continuités vertes

- Les corridors verts,
- Les pistes cyclables,
- Cheminements au fil de l'eau.



- A - Aménagement du lit du fleuve
- B1 - Aménagement d'un parcours piétons / vélos dans le lit de la Têt.
- B2 - Aménagement d'un parcours piétons / vélos en haut des berges de la Têt et créations d'accès au lit du fleuve depuis les berges.
- C1 - Amélioration des traversées existantes piétons / vélos
- C2 - Création de traversées supplémentaires (passerelles / passage à gué)
- D - Réaménagement de l'Avenue Torcat
- E1 - Aménagement du Parc Prairie de Claudion / Torcat
- E2 - Réaménagement du parking de la foire & du parc des expositions



- Intégrer les préoccupations environnementales au cœur des projets urbains

Reconnaître la place de la nature dans la ville, la nécessité de préserver un patrimoine urbain vivant et de le valoriser. Cette orientation qui vise à intégrer les composantes naturelles de la ville dans les projets d'aménagement dans le tissu urbain existant ou dans les futurs secteurs d'urbanisation et identifier les risques naturels dans les secteurs exposés afin de préserver les populations se traduit par 3 axes d'intervention.

→ Identifier et préserver les composantes naturelles urbaines et périurbaines

- **Les principales composantes naturelles périurbaines** constituées par les espaces naturels préservés, les parcs et jardins, les pénétrations vertes, la trame végétale, la trame bleue...



Le mas Delfau



Les jardins Saint Jacques

- **Les principales compositions paysagères urbaines** constituées par les espaces verts, parcs et jardins, les écosystèmes urbains, les alignements d'arbres, les accompagnements verts du bâti ou de voirie...



Le Serrat d'en Vaquer



La Têt



Le square Bir-Hakeim et la promenade



→ Développer le patrimoine, promouvoir sa diversité et son accessibilité

• Permettre l'extension et la diversité du patrimoine naturel

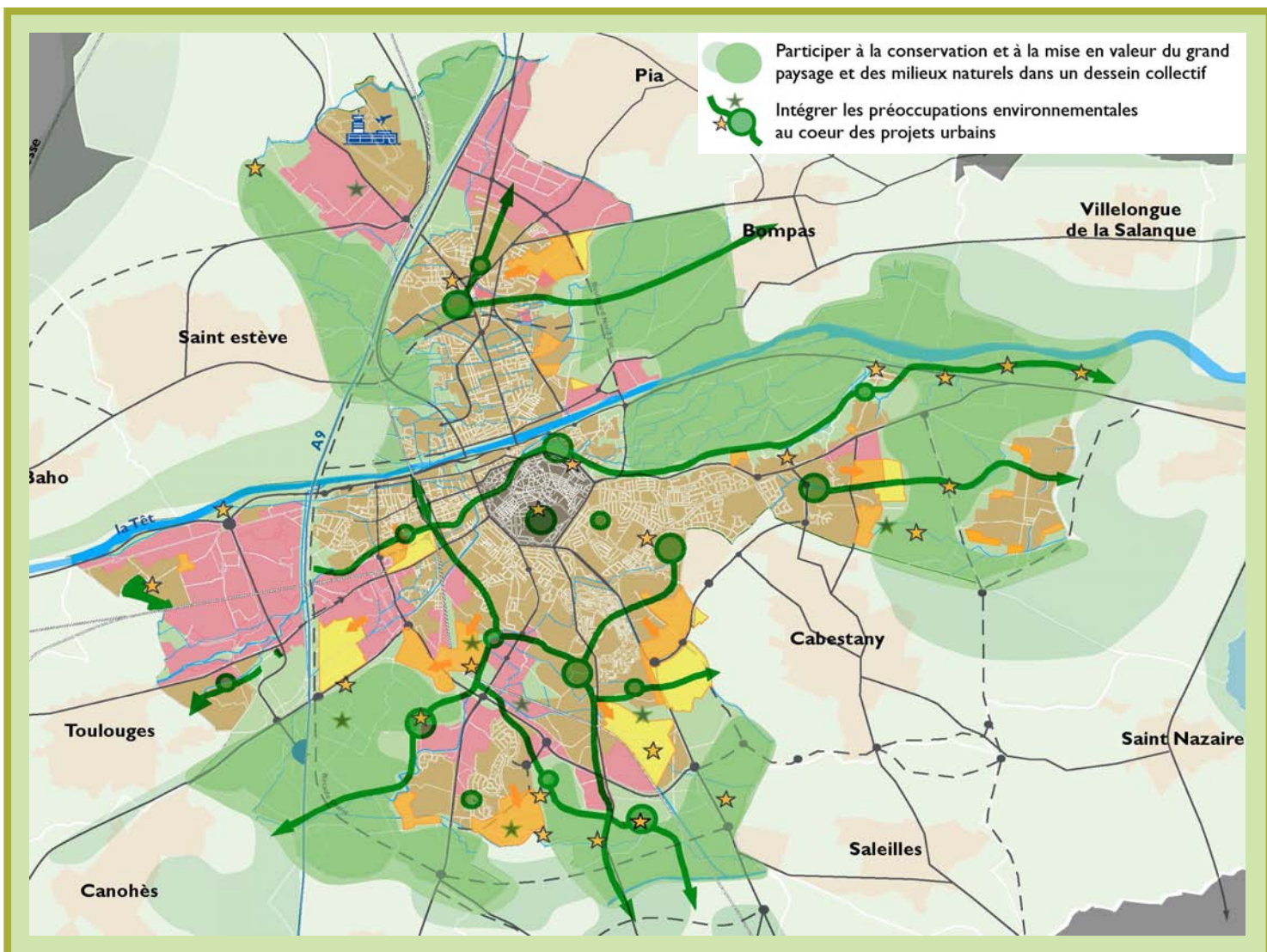
- favoriser la diversité des écosystèmes et la création d'espaces verts nouveaux,
- développer les espaces de centralité dans les nouveaux quartiers,
- développer des espaces fonctionnels et de qualité...

• Favoriser le renforcement des liaisons vertes structurantes dans et hors du tissu urbain

- désenclaver et relier les différents parcs et jardins, sites naturels les particularités paysagères,
- rendre continu le maillage de cheminements doux ...

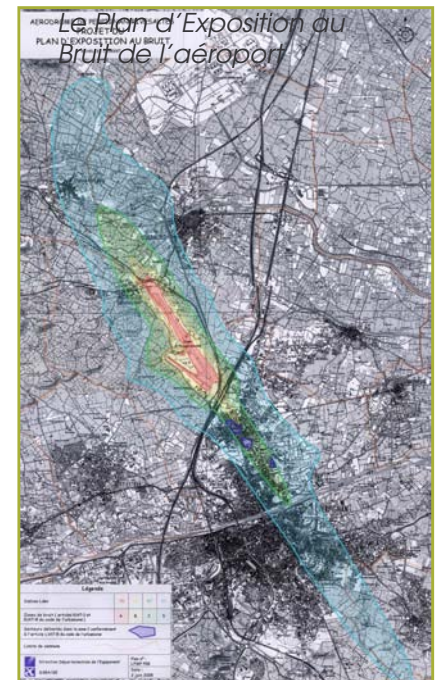
• Valoriser le patrimoine vert

- renforcer les axes visuels, identifier les panoramas et cônes de vue,
- favoriser la verticalité des constructions afin de dégager les espaces libres plantés,
- garantir une harmonie des volumes,
- créer des vitrines urbaines par un traitement paysager des entrées de ville...



→ Préserver les ressources, limiter les nuisances et les pollutions

- Préserver la qualité de l'air, les ressources en sol et en eau
- Limiter les nuisances sonores
- et prévenir les pollutions chimiques, et organiques
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables



→ Gérer le risque naturel

- Prendre en compte les espaces exposés aux risques naturels et inondations

